Rapport public Parcoursup session 2024

IRTS POITOU CHARENTES - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

IRTS POITOU CHARENTES - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage (23778)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
IRTS POITOU CHARENTES - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage (23778)	Jury par défaut	Tous les candidats	20	86	20

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats des matières : français, philosophie, histoire-géographie	Relevés de notes de 1ère et de Terminale	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthodologie de travail	Relevés de notes et commentaires des enseignants	Complémentaire
	Appréciations générales	Commentaires de fin de trimestre et de fin d'année	Complémentaire
Savoir-être	Savoir-être	Épreuve orale d'admission	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, connaissance de la formation et du métier, cohérence du projet	Projet de formation motivé et épreuve orale d'admission	Essentiel
Engagements, activités et centres d' intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagements, activités et centre d'intérêt, réalisations scolaires, péri ou extra-scolaires	Fiche avenir et épreuve orale d'admission	Très important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d’examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

L'épreuve orale d'admission se déroule en 2 étapes :
- une préparation (d'une durée de 30 minutes) : production d'un support écrit en réponse à une question d'actualité (non notée),
- un entretien avec un professionnel de la filière concernée et un formateur permanent ou vacataire de l'IRTS (d'une durée de 20 à 30 minutes).

Elle visera à apprécier les connaissances et compétences attendues pour la réussite dans la formation conduisant au Diplôme d'Etat :
• La connaissance de la formation visée, l'intérêt pour les formations pluridisciplinaires, les modalités pédagogiques mises en oeuvre, la capacité à argumenter le choix de la formation visée dans une démarche ouverte et constructive.
• La connaissance du métier caractérisée par l'accompagnement socio-éducatif et psychologique de personnes en situation de fragilité et la manière d'analyser et comprendre les situations humaines et leur contexte d'émergence.
• Les capacités d'autonomie, d'organisation et de travail dans un collectif (équipe, partenaires...).
• L'ouverture sur les réalités humaines, sociales et culturelles qui caractérisent notre société. La capacité à prendre part à une réflexion.
• La qualité d'expression orale et écrite, l'aptitude à structurer sa pensée, à construire une argumentation et à prendre en compte la parole de l'autre.
• Les aptitudes humaines et relationnelles.

Les 2 examinateurs mènent l'entretien de manière complémentaire. Le jury s'appuie sur les propos du candidat pour instaurer un dialogue ouvert. Il cherche à repérer les pré-requis en référence aux attendus nationaux et en lien avec les indicateurs précisés ci-dessus. A l'issue de l'entretien, le formateur et le professionnel attribueront chacun une note sur 20, ce qui donnera une note finale sur 40 points. Toute note inférieure à 20/40 sera éliminatoire.

La commission d'examen des voeux, présidée par la Directrice Générale de l'IRTS Poitou-Charentes ou son représentant, se réunit et arrête un classement des candidats admis à entrer en formation (liste principale et liste d'attente).

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n’a été mis en œuvre par la commission d’examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Il est attendu que le candidat expose à l'oral son parcours et ses motivations pour entrer en formation d'Éducateur Spécialisé, ses expériences personnelles ou professionnelles en lien avec le secteur social ou du champ de l'aide à la personne. Il développera ses représentations, ses intérêts et sa vision du métier visé. Il présentera également ce qu'il a compris du déroulé et du contenu de la formation demandée. Cette présentation ne doit pas excéder 10 minutes. Un échange de 20 minutes permettra d'approfondir les motivations du candidat, mais également d'ouvrir la discussion sur ses intérêts (passions, loisirs, ouverture sur le monde, savoir-être ...) et sa capacité à poursuivre une formation en alternance (anticipation de l'exigence propre à une formation alternant théorie et pratique sur trois ans, mobilité, investissement scolaire...).

Signature :
Saïda HOUADFI,
de l'établissement IRTS POITOU CHARENTES